

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	: o-Toluidine		
Code Produit	: 185426		
Marque	: Aldrich		
Usage du produit	: Pour des fins de recherche en laboratoire.		
Fournisseur	: Sigma-Aldrich Canada Co. 2149 Winston Park Drive OAKVILLE ON L6H 6J8 CANADA	Fabricant	: Sigma-Aldrich Corporation 3050 Spruce St. St. Louis, Missouri 63103 USA
Téléphone	: +1 9058299500		
Fax	: +1 9058299292		
Numéro d'Appel d'Urgence (Pour le fournisseur et le fabricant)	: +1-703-527-3887 (CHEMTREC)		
Renseignements sur la préparation	: Sigma-Aldrich Corporation Product Safety - Americas Region 1-800-521-8956		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Organes cibles

Reins, Vessie, Sang

WHMIS Classification

B3	Liquide combustible	Liquide combustible
D1B	Matière toxique qui provoque des effets toxiques immédiats et graves	Toxique en cas d'ingestion
D2A	Matière très toxique qui provoque d'autres effets toxiques	Produit cancérigène
D2B	Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques	Produit irritant modéré pour les yeux

Classification SGH

Liquides inflammables (Catégorie 4)
 Liquides inflammables (Catégorie 4)
 Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 3)
 Toxicité aiguë, Inhalation (Catégorie 3)
 Toxicité aiguë, Dermale (Catégorie 5)
 Corrosion cutanée/irritation cutanée (Catégorie 3)
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)
 Cancérogénicité (Catégorie 1B)
 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique (Catégorie 1)

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Pictogramme



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger

H227	Liquide combustible.
H301 + H331	Toxique par ingestion ou par inhalation
H313	Peut être nocif par contact cutané.
H316	Provoque une légère irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H350	Peut provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P261	Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304 + P340 + P311	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

HMIS Classification

Danger pour la santé:	2
Danger chronique pour la santé:	*
Inflammabilité:	2
Dangers physiques:	0

Effets potentiels sur la santé

Inhalation	Toxique en cas d'inhalation. Provoque une irritation du système respiratoire.
Peau	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque une irritation de la peau.
Yeux	Provoque une irritation des yeux.
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Formule	: C ₇ H ₉ N
Poids moléculaire	: 107.15 g/mol

No.-CAS	No.-CE	No.-Index	Concentration
o-Toluidine			
95-53-4	202-429-0	612-091-00-X	<=100%

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Condition d'inflammabilité

Inflammable en présence d'une source d'allumage si la température est plus haute que le point d'éclair. Tenir à l'écart de la chaleur/étincelles/feu/surface chaude. Défense de fumer.

Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Produits de combustion dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx)

Donnée d' explosivité - sensibilité à un impact mécanique

Donnée non disponible

Donnée d' explosivité -sensibilité à une décharge statique

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Porter une protection respiratoire. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conditions de stockage sûres

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Sensible à la lumière. Stocker sous gaz inerte. Sensible à l'air.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
o-Toluidine	95-53-4	TWA	2.000000 ppm 8.800000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		TWA	2.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique

				L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.
		VEMP	2 ppm 8.8 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
				Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108. Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42. Peau (percutanée) Un effet cancérigène soupçonné chez l'humain
		VEMP	2.000000 ppm 8.800000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
				Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108. Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42. Peau (percutanée) Un effet cancérigène soupçonné chez l'humain
		TWAEV	2.000000 ppm 9.000000 mg/m3	Canada. Ontario OELs
				Peau
		TWA	2 ppm 8.8 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
				La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte
		TWA	2 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
				L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Contact total

Matériel: caoutchouc butyle

épaisseur minimum: 0.3 mm

délai de rupture: 480 min

Matériel testé :Butoject® (KCL 897 / Aldrich Z677647, Taille M)

Contact par éclaboussures

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0.2 mm

délai de rupture: 30 min

Matériel testé :Dermatril® P (KCL 743 / Aldrich Z677388, Taille M)

Source des données: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Téléphone +49 (0)6659 87300, e-mail sales@kcl.de, Methode test: EN374

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité, familiarisé avec la situation spécifique de l'utilisation prévue par nos clients. Ceci ne doit pas être interprété comme une approbation dans un quelconque scénario d'utilisation.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Ecran de protection (20 cm minimum).Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau et du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Contrôles techniques spécifiques

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	clair, liquide
Couleur	jaune clair

Données de sécurité

pH	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	Point/intervalle de fusion: -27.99 °C (-18.38 °F)
Point d'ébullition	199 - 200 °C (390 - 392 °F) à 1,013 hPa (760 mmHg) 89 - 90 °C (192 - 194 °F) à 15 hPa (11 mmHg)
Point d'éclair	85 °C (185 °F) - coupelle fermée
Température d'inflammation	482 °C (900 °F)
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	1.5 %(V)
Pression de vapeur	0.88 hPa (0.66 mmHg) à 38 °C (100 °F) 0.35 hPa (0.26 mmHg) à 25 °C (77 °F)
Densité	1.008 g/cm ³
Hydrosolubilité	légèrement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 1.32
Densité de vapeur relative	3.7 - (Air = 1.0)
Odeur	Donnée non disponible
Seuil olfactif	Donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Matières à éviter

Oxydants forts, Acides forts

Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx)
Autres produits de décomposition - Donnée non disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Oral(e) DL50

DL50 Oral(e) - Rat - 670 mg/kg

Remarques: Sang:Anémie normocytaire Sang:Erythrocytes pigmentés ou nucléés Sang:Méthémoglobinémie-
Carboxyhémoglobine

Inhalation CL50

CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 862 ppm

Remarques: Effet comportemental:Somnolence (activité générale diminuée) Effet comportemental:Tremblement
Cyanose

Dermale DL50

DL50 Dermale - Lapin - 3,244 mg/kg

Autres informations sur la toxicité aiguë

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin - Irritation légère de la peau - 24 h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin - Irritation sévère des yeux - 24 h

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Ce produit est un élément ou contient un élément que l'on soupçonne cancérigène selon les normes des organisations suivantes : IARC, OSHA, ACGIH, NTP ou EPA. Carcinogénicité positive d'après le programme Genotox de l'EPA (Environmental Protection Agency, Ministère de la protection ambientale).

Cancérigène possible pour l'homme

IARC: 1 - Group 1: Cancérigène pour l'Homme (o-Toluidine)

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Tératogénicité

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (SGH)

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (SGH)

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Effets potentiels sur la santé

Inhalation	Toxique en cas d'inhalation. Provoque une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion.
Peau	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque une irritation de la peau.
Yeux	Provoque une irritation des yeux.

Signes et Symptômes d'une Exposition

L'absorption dans le corps entraîne la formation de la méthémoglobine qui en concentration insuffisante provoque une cyanose. Elle peut apparaître après 2 à 4 heures, voire plus., A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Effets synergiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

RTECS: XU2975000

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité pour les poissons	CL0 - Leuciscus idus melanotus - 30 mg/l - 48.0 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 0.31 - 0.86 mg/l - 48 h
Toxicité pour les algues	CE50 - Desmodesmus subspicatus (algues vertes) - 3.9 mg/l - 72 h

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	Cyprinodontidae - 48 h
	Facteur de bioconcentration (FBC): 2.2

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Évaluation PBT et vPvB

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Ce produit combustible peut être brûlé dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT (US)

Numéro ONU: 1708 Classe: 6.1 Groupe d'emballage: II
Nom d'expédition des Nations unies: Toluidines, liquid
Quantité à reporter (RQ): 100 lbs
Polluant marin: No
Poison Inhalation Hazard: Non

IMDG

Numéro ONU: 1708 Classe: 6.1 Groupe d'emballage: II EMS-No: F-A, S-A
Nom d'expédition des Nations unies: TOLUIDINES, LIQUID
Polluant marin: No

IATA

Numéro ONU: 1708 Classe: 6.1 Groupe d'emballage: II
Nom d'expédition des Nations unies: Toluidines, liquid

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

WHMIS Classification

B3	Liquide combustible	Liquide combustible
D1B	Matière toxique qui provoque des effets toxiques immédiats et graves	Toxique en cas d'ingestion
D2A	Matière très toxique qui provoque d'autres effets toxiques	Produit cancérogène
D2B	Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques	Produit irritant modéré pour les yeux

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Copyright 2015 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement. Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.